



Qu'est-ce que l'ARLAG ?

L'ARLAG est une association sans but lucratif qui a été créée en août 1989.

L'Association rejoint actuellement plus de 50 propriétaires du lac. Nous tentons aujourd'hui de rejoindre tous les propriétaires afin de leur faire connaître les avantages de faire partie de cette grande famille qu'est l'Association des Riverains du Lac Gagnon (ARLAG).

SA MISSION :

- **Protéger les eaux du lac Gagnon et son bassin versant de façon à assurer un environnement de qualité à ses utilisateurs**
- **Favoriser le regroupement des riverains et les occasions de fraterniser entre eux**
- **Viser l'utilisation maximale du plan d'eau dans le respect de l'environnement**
- **Ensemencer en tenant compte de l'évolution du lac et de ses particularités**
- **Développer des conditions propices à la reproduction de certaines espèces de truites**

LES MEMBRES ACTUELS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SONT :

André Thivierge, président

Normand Béchard, vice-président

Chantal Cardin, secrétaire

Danny Montambault, trésorier

Diane Côté

André Côté

Simon Labelle

C'est une équipe dynamique et dévouée qui forme votre comité (ARLAG ET CLUB DE PÊCHE). Nous sommes fiers de pouvoir travailler pour vous et avec vous.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE :

Une réunion annuelle est tenue au moins une fois l'an, durant la période estivale. Un avis de convocation sera acheminé par courriel à tous les propriétaires, membres et non membres, accompagné de l'ordre du jour de la rencontre. Veuillez vous assurer de nous transmettre votre adresse courriel à monARLAG@gmail.com afin que nous puissions communiquer facilement avec vous.

Nous sommes également disponibles pour une rencontre individuelle pour discuter avec vous des sujets qui vous préoccupent et qui vous tiennent à cœur. Notez cependant que nous ne pourrons pas vous représenter dans un litige personnel avec un voisin ou la municipalité.

Une association est forte de la force et de l'implication de ses membres.

OBJECTIFS

- ✓ Promouvoir la protection de l'environnement, la valorisation du lac et la régénération de ses rives, et plus globalement de protéger l'environnement de tout le bassin versant
- ✓ Proposer des moyens pour améliorer la qualité de l'eau du lac
- ✓ S'assurer auprès de la municipalité du suivi sur la qualité des installations septiques et du suivi des dossiers qui sont communiqués à la municipalité par l'ARLAG ou l'un de ses membres
- ✓ Défendre les intérêts collectifs des membres et les représenter auprès des instances municipales et/ou autres organismes environnementaux concernés
- ✓ Négocier l'obtention de subventions auprès des instances municipales et gouvernementales
- ✓ Améliorer la qualité de vie des riverains en informant et sensibilisant les membres sur les règles du bon voisinage, sur les méfaits des sources de pollution par le bruit et l'éclairage excessif, sur la nécessité de ne pas nourrir les canards, etc.
- ✓ Protéger et améliorer tous les aspects récréatifs reliés au lac (pêche, baignade, navigation, aspects visuels, etc.)
- ✓ Améliorer la qualité des affluents en aménageant des aires de reproduction des poissons sportifs et en s'assurant de la gestion efficace des sédiments.

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

- Toute personne physique (et son conjoint) et toute personne morale possédant une propriété, dont l'adresse civique se situe sur les chemins suivants, ou ayant un droit d'accès au lac en passant par l'un ou l'autre de ces chemins:
 - Chemin Charron
 - Chemin Drapeau
 - Chemin Huchéry
 - Chemin Larivée
 - Chemin Lépine
 - Chemin Marie-Rose
 - Chemin Val-des-Lacs

COTISATION ANNUELLE

Une carte de membre est émise pour toute cotisation annuelle de vingt-cinq dollars (25\$), coût actuel.

La carte de membre sera valide pour un an, du 1er mai au 30 avril de chaque année.

Des avantages monétaires et des bénéfices sont rattachés à la carte de membre et sont décrits ci-après. Une information plus détaillée des rabais vous sera acheminée avec l'envoi de votre carte de membre.

AVANTAGES ET BÉNÉFICES

- ✓ Meilleur rapport de force auprès de la municipalité dans la défense des droits des membres dans les divers dossiers environnementaux. Comme vous le savez, l'union fait la force!
- ✓ Possibilité de consulter les membres du conseil d'administration sur différents problèmes rencontrés (présence d'animaux aquatiques, pollution par le bruit ou l'éclairage excessif, etc.) Recherche et propositions de solutions concrètes aux questions soulevées.
- ✓ Aide pour identifier les animaux nuisibles au lac et les interventions nécessaires.
- ✓ Possibilité de consulter les résultats de différentes études municipales et gouvernementales faites sur le Lac Gagnon (classification des installations septiques, analyse de la qualité des eaux du lac et de ses affluents)
- ✓ Organisation de regroupements sociaux permettant aux membres de fraterniser entre eux et avec les autres riverains.
- ✓ Sentiment d'appartenance à une association qui existe pour défendre vos droits.
- ✓ Sentiment de solidarité envers vos voisins et riverains, qui partagent une même passion, vivre dans un lieu paisible et reposant.
- ✓ Rabais intéressants auprès de différents commerces locaux, sur achats à prix régulier, et sur présentation de la carte de membre seulement.

PROJET PRINCIPAL ACTUEL DE L'ARLAG

Depuis quelques années l'association se préoccupe particulièrement de la prolifération du myriophylle à épi dans le lac. La qualité de l'eau du lac est excellente, mais le manque de profondeur favorise le développement de diverses plantes. Certaines de ces plantes sont utiles, mais d'autres sont préoccupantes, car elles prolifèrent très rapidement.

Afin de détruire une partie de ces plantes par congélation, un projet de vidange partiel du lac, durant l'hiver, est présentement à l'étude.

Vous êtes curieux d'en savoir davantage, n'hésitez pas à joindre notre association.

ACTIVITÉ DE PÊCHE

Tel que voté en juillet 2013, le Club de pêche est maintenant intégré à l'ARLAG, qui gère les opérations financières de l'activité et s'occupe de l'ensemencement des truites dans le lac Gagnon chaque printemps.

COTISATION

La cotisation annuelle est de soixante dollars (60\$) par propriété. Il est souhaitable que la cotisation annuelle nous parvienne au plus tard le 1er avril, date à laquelle nous réservons les truites. Le total des cotisations reçues détermine le nombre de truites que nous pouvons acheter.

RÈGLEMENTS

Nous invitons tous les propriétaires locataires de chalets à bien vouloir afficher les règlements de pêche bien en vue, à l'intérieur de leur chalet, afin que les locataires en soient bien informés et qu'ils respectent notre environnement.

RÈGLEMENTS DU CLUB DE PÊCHE DU LAC GAGNON

1. Limitation à dix (10) truites par jour, par propriété.
2. Interdiction de remettre à l'eau les poissons capturés, quelles que soient les espèces, SAUF LES REJETONS DE MOINS DE HUIT (8) POUCES DE NOS TRUITES MOUCHETÉES, qui doivent impérativement être remis à l'eau. Ils sont les garants de la reproduction future de l'espèce.

Veillez enterrer ou brûler les espèces que vous avez capturées et que vous ne voulez pas conserver. Les rejeter à l'eau ou sur les terrains entourant le lac provoque des odeurs très désagréables pour les riverains et pollue l'environnement.

N.B. Obligation de vous procurer un permis de pêche chez un agent de vente autorisé par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et payer les frais exigés et être membre cotisant du Club de pêche du Lac Gagnon (50 \$/année, par propriété).

De plus, nous vous suggérons de lire attentivement le résumé des règlements de pêche de la province de Québec distribué gratuitement à l'achat de votre permis de pêche.

COMMENT DEVENIR MEMBRE

Si vous n'êtes pas membre, faites parvenir un petit mot sur votre intérêt à rejoindre notre groupe : par courriel : monARLAG@gmail.com. Nous vous contacterons.

VOUS ÊTES DÉJÀ MEMBRE?

Nous sommes très fiers et heureux de vous compter parmi nos membres.

Nous vous remercions de votre solidarité riveraine.

Nous avons une faveur à vous demander: parlez de l'ARLAG et du Club de pêche à vos voisins. Demandez-leur s'ils sont intéressés à se joindre à la belle famille de l'ARLAG.

COMMENT NOUS REJOINDRE

Faites-nous connaître vos suggestions et/ou vos commentaires.

Vous pouvez communiquer avec les membres du conseil d'administration par courriel à l'adresse suivante: monARLAG@gmail.com

Au plaisir de vous rencontrer lors de l'une de nos activités